

Mairie de Sainte Catherine
Bourg, 63580
Tel : 04 73 72 04 33
Mail : commune-de-ste-catherine@orange.fr
Web : www.saintecatherine63.fr

Procès-Verbal Conseil Municipal du 14 Janvier 2022

En exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Mrs PAULET Jean-Yves, BOYER David, JOLY Daniel, LAPAYRE André, RANNAUD Frédéric, Mme GANNE Claudine, Mme GENESTIER-ANAYA Marie.

A été nommé secrétaire : Mr RANNAUD Frédéric

Convocation : le 10 Janvier 2022

Ordre du Jour :

- Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 Octobre 2021
- SME: désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléante (suite à la modification des statuts)
- Règlementation des boisements-constitution de la commission intercommunale d'Aménagement foncier:
 - Election de 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis, ainsi que d'un suppléant
 - Election de 2 propriétaires forestiers, ainsi que de 2 suppléants
- Détermination des taux pour les avancement de grade
- Devis pour l'escalier de l'Eglise
- Devis cuisine appartement
- Travaux-compléments du réseau EP
- Détermination des noms de rues
- Questions diverses

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 Octobre 2021

Accepté pour 7.

- **DCM-2022/1 : SME: désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléante (suite à la modification des statuts)**

Claudine GANNE es désignée délégué titulaire
Marie Claire GENESTIER est désignée suppléant.

Approbation à l'unanimité

- **DCM-2022/2 : Règlementation des boisements-constitution de la commission intercommunale d'Aménagement foncier :**

Election de deux propriétaires de biens fonciers, ainsi que d'un suppléant
Sont désignés : Guy FAUGERE et Marc PAULET, titulaires
Daniel JOLY, suppléant

Election de deux propriétaires forestiers, ainsi que deux suppléants
Sont désignés : Guy MEGE et Gérard FAUCHER, titulaires
André FAUCHER et Marie-Claire GENESTIER, suppléants

Approbation à l'unanimité

- **DCM-2022/3 : Détermination des taux pour les avancements de grade :**

Le taux retenu est : 100%

Approbation à l'unanimité

- **DCM-2022/4 : Devis de l'escalier de l'église**

Monsieur le Maire présente 2 devis pour l'escalier de l'église
Entreprise DIONNET ET FILS : 5785 € HT
Entreprise RECOQUE : 5535 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi l'Entreprise DIONNET car cette entreprise est mieux équipée en matériel pour réaliser les travaux.

Approbation à l'unanimité

- **DCM-2022/5 : Devis cuisine appartement**

Monsieur le Maire présente 2 devis main d'œuvre pour création d'une cuisine dans les locaux au-dessus de l'Auberge de Manon :

Devis PERRISSEL : 1500 € HT + 5100 € HT = 6600 € HT

Devis REDON : 8043,70 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi l'Entreprise PERRISSEL pour le montant 6600 € HT.

Pour : 6

Abstention : 1

- **DCM-2022/6 : Travaux-compléments du réseau EP**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux d'éclairage public.

Installation de deux lampadaires :

- Hameau du Fournial
- Hameau des Côtes

Remplacement/réparation d'un lampadaire :

- Le Bourg

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 7000 € HT et la participation de la commune s'élève à 3500 € HT + 0,72 écotaxe

Le devis Enedis est validé

Approbation à l'unanimité

- **DCM-2022/7 : Détermination des noms de rue**

Suite au recensement des voies sur la commune : 23 voies sont nommées.

Approbation à l'unanimité